

DES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES À LA PLACE DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS? C'EST NON, CENT FOIS NON, ET ON VOUS EXPLIQUE POURQUOI...

DOSSIER DE PRESSE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL – JURA NATURE ENVIRONNEMENT AVRIL 2023

ON NE SAUVERA PAS LA PLANÈTE EN DÉTRUISANT LES ESPACES NATURELS

Les espaces dits naturels (dont la fonctionnalité des cycles biochimiques est optimale : forêts, pelouses sèches, friches et fourrés) concourent directement et gratuitement à l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique dû au CO₂. A l'échelle européenne, 10% des émissions de CO₂ est piégé à travers la photosynthèse puis l'accumulation du carbone dans la matière végétale et la matière organique du sol. Dans le Jura, ce sont plus de 130 tonnes de carbone qui sont stockées sur un hectare de terrain^[1].

Ces espaces naturels sont indispensables pour la conservation de la biodiversité. Les pelouses sèches et végétations ligneuses associées sont par exemple le refuge d'un quart de la biodiversité menacée à l'échelle nationale et abritent 30 % des espèces de plantes présentes en France et 26 % des espèces végétales protégées sur le territoire^[2]. A l'échelle du Jura, des millions d'euros sont utilisés pour leur étude, leur préservation et leur restauration, notamment par le pastoralisme.

Les forêts et les zones humides sont indispensables dans la réduction du réchauffement climatique par leur captation du carbone, leurs influences sur le climat et l'hydrologie locale.

Par leur richesse en habitats et en espèces, elles sont indispensables à la préservation des trames vertes et bleues, jouent une place majeure comme support d'activités socio-économiques et participent à un cadre de vie de qualité.

Les travaux, partiels et incomplets^[3], voulant démontrer que les « champs solaires » contribuent à la préservation de la zone naturelle sur laquelle ils sont implantés se heurtent immédiatement à la réalité que les études sérieuses et documentées viennent rappeler.

L'enjeu est fort, le site "décryptezlenergie", site de l'association Negawatt, indique que d'ici 10 ans, ce sont 40 000 ha de zones naturelles qui seraient urbanisées en « champs solaires »^[4].

[1] A high resolution map of French soil organic carbon, Meersmans et al., INRA 2012, carte disponible ici : <https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/milieux-et-territoires-a-enjeux/sols-et-sous-sol/fertilite-et-biodiversite/article/la-matiere-organique-et-le-carbone-dans-les-sols> et Carte des stocks de C (tonnes/ha) organique des sols français sur les 30 premiers centimètres de sol, <https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/Rapport%20Etude%204p1000.pdf> , P.97

[2] https://www.lpo.fr/images/dev-durable/agriculture_et_biodiversite/pdf/fiche_technique_08.pdf

[3] Etude réalisée pour la filiale allemande des développeurs d'énergies renouvelables : <https://www.bne-online.de/de/news/detail/pressemitteilung-studie-photovoltaik-biodiversitaet/>

[4] <https://decrypterlenergie.org/les-parcs-solaires-photovoltaiques-au-sol-consomment-ils-des-terres-agricoles>

LES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS ? ENJEUX DIFFÉRENTS, MAIS MÊMES MENACES

Plus récemment, la menace d'artificialisation des espaces « verts » semble s'être déplacée vers les zones forestières et agricoles. Un nouveau vocable, « agrivoltaïsme », est présenté comme une « solution » à certains agriculteurs, le plus souvent en position de faiblesse financière, pour dégager un nouveau type de revenu par la vente - ou location pour des durées de parfois plus de 40 ans - de leurs terrains aux sociétés exploitantes.

Comme l'évoque France Nature Environnement Midi-Pyrénées^[5], nous tenons à rappeler « la vocation première, nourricière, de l'activité agricole et les véritables services agronomiques de l'agroécologie, notamment en matière d'atténuation climatique, d'amélioration des sols, de biodiversité et de production agricole ».

Jura Nature Environnement est en ce sens dans la même ligne que certains syndicats agricoles qui, comme les Jeunes agriculteurs, ont décidé de « s'opposer à la poursuite de tous projets agrivoltaïques^[6] », ou comme la Confédération paysanne « exige(nt) l'interdiction des centrales photovoltaïques sur toutes les terres agricoles, naturelles et forestières »^[7].

PHOTOVOLTAÏQUE ET ARTIFICIALISATION DES TERRES

Or des alternatives existent. Les surfaces de toiture en France représenteraient 10 fois la consommation de notre pays^[8]. Les parkings, toitures de supermarchés, centres d'enfouissement^[9], et même autoroutes sont à prioriser pour le développement d'énergie renouvelable solaire. Or, dans la réalité, ce sont d'abord les espaces naturels, agricoles et forestiers qui sont en premier les cibles des développeurs et des élus locaux.

JURA NATURE ENVIRONNEMENT ET LE PHOTOVOLTAÏQUE

Jura Nature Environnement, dans son objet statutaire, a pour objectif la protection de la nature (la biodiversité, les milieux naturels) et de l'environnement (la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources naturelles...).

Elle accompagne la transition énergétique et les acteurs locaux pour réduire la consommation d'énergies fossiles (réduction des émissions de CO₂) et nucléaires (ne constituant pas pour le réseau France Nature Environnement^[10] une solution durable ou acceptable notamment en termes de sécurité). Le contexte actuel de menace d'accident ou d'attaque nucléaire nous le rappelle sans détour

Il est crucial que les engagements et les actions prises pour lutter contre le réchauffement climatique n'entrent pas en concurrence avec la préservation de la biodiversité, comme le soulignent de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales sur les bases conjointes des travaux du GIEC^[11] et de l'IPBES^[12].

[5] <https://www.fne-midi-pyrenees.fr/2022/05/20/note-de-positionnement-quant-aux-projets-photovoltaïques-sur-des-terres-naturelles-agricoles-et-forestieres/>

[6] <https://www.jeunes-agriculteurs.fr/jeunes-agriculteurs-demande-un-moratoire-sur-lagrivoltaïsme-en-france/>

[7] https://www.confederationpaysanne.fr/mc_nos_positions.php?id=12909

[8] Membre énergie partagée, com. pers.

[9] www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/departement-du-jura-a190.html

[10] <https://fne.asso.fr/publications/nucleaire-une-fausse-solution-pour-le-climat>

[11] <https://www.ecologie.gouv.fr/comprendre-giec>

[12] <https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr?fbclid=IwAR3tdzn2PjLuV2JSIbWzyHUqbBm-JVrxFB8Wn8edoUAm1IZF6TUIEMGkQ2E>

BIODIVERSITÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE MISES À MAL PAR LES MULTINATIONALES DU PHOTOVOLTAÏQUE

RWE, Luxel, Cévennes Energy, ces sociétés ne vous disent sans doute pas grand-chose. Ces entreprises appartiennent ou travaillent pour de grandes entreprises de l'énergie ou des groupes financiers et s'intéressent de très près aux espaces naturels et agricoles jurassiens pour y implanter des centrales photovoltaïques pouvant aller jusqu'à 120 hectares.

Rappelons qu'au niveau national la priorité d'implantation doit se faire sur des sites dégradés par les activités humaines, c'est le sens de la nouvelle loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables^[13].

Petit tour d'horizon de ces entreprises et de leurs projets :

RWE, premier pollueur européen^[14], est connu en Allemagne pour raser des villages entiers^[15] afin d'y développer des mines de charbon. Cette même multinationale a été accueillie par les élus de la commune de Pimorin pour artificialiser une pelouse sèche (pouvant servir de parcours de pâturage agricole), abritant des habitats et des espèces d'importance européenne et la remplacer par une centrale solaire de 16 ha. L'actuelle révision du document d'urbanisme intercommunal permettrait cette implantation à deux pas d'un site Natura 2000 ayant pour objectif de protéger...les pelouses sèches.

Malgré l'identification, au niveau intercommunal, de Jura Nature Environnement comme association pouvant accompagner les collectivités à identifier les zones à faibles enjeux en termes de protection de la biodiversité, la commune travaille depuis 2018 avec le développeur RWE sur le projet et nous annonce qu'il est aujourd'hui « trop tard » pour que nous donnions quelque avis avant l'enquête publique...

Luxel, filiale d'EDF, acteur majeur du nucléaire, s'est lancé sur deux projets sur la commune de Crotenay. Le premier a été abandonné sous la pression des associations car reconnu à juste titre par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté comme "réservoir de biodiversité obligatoire [plus haut niveau d'enjeux] de zones humides^[16]" (rien que ça...). Le second est envisagé par le développeur sur une zone de production de lait à Comté dans un secteur à forte pression foncière, pour laquelle le monde agricole s'était mobilisé avec notamment la saisie du ministère de l'Agriculture pour un recours au titre du Code rural, qui avait répondu par un avis défavorable. Le porteur du projet semble passer outre l'avis des usagers et des défenseurs de ces terres essentielles pour notre alimentation, notre biodiversité et nos paysages^[17]. L'entreprise souhaitant visiblement passer en force n'a même pas pris la peine d'avertir la mairie du dépôt d'un permis de construire^[18]. Les services de l'Etat doivent tenir leurs responsabilités, prendre en compte les réalités du terrain et ne pas faciliter un projet malgré l'opposition argumentée des acteurs locaux.

Plus au sud, cette même filiale d'EDF semble avoir un autre projet sur une ancienne carrière ayant bien des caractéristiques d'une zone ayant retrouvé son caractère naturel. A suivre...

[13] <https://www.vie-publique.fr/loi/286391-energies-renouvelables-loi-du-10-mars-2023>

[14] <https://www.lesechos.fr/2007/11/co2-rwe-toujours-en-tete-des-pollueurs-europeens-545670> et surtout <https://www.pwc.fr/fr/assets/files/pdf/2021/03/fr-france-pwc-etude-facteur-carbone-2020.pdf>, cabinet PricewaterhouseCoopers, 2021, p.2

[15] https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/elections-en-allemande/reportage-elections-allemandes-a-keyenberg-village-menace-de-destruction-on-se-bat-contre-le-charbon-sous-nos-pieds_4780253.html

[16] https://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/9/SRCE_FC.map#

[17] [https://www.leprogres.fr/economie/2023/03/17/le-projet-photovoltaïque-avance-envers-et-contre-ses-\(nombreux\)-opposants](https://www.leprogres.fr/economie/2023/03/17/le-projet-photovoltaïque-avance-envers-et-contre-ses-(nombreux)-opposants)

[18] <https://www.leprogres.fr/environnement/2022/08/26/projet-photovoltaïque-relance-la-commune-n-etait-pas-au-courant>

